

2021 DAC 285 Subvention (4.000 euros) à l'association L'Apprenti Musicien (12^e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien aux enseignements artistiques, je vous propose de bien vouloir apporter votre soutien à l'association L'Apprenti Musicien.

L'Apprenti Musicien, ouvert en 2000, est un centre de pédagogie musicale s'appuyant sur la méthode Suzuki, permettant de conduire les enfants vers la culture musicale dès le plus jeune âge. Grâce à une équipe d'une vingtaine de professeurs diplômés, elle propose à ses élèves des ateliers d'éveil, des cours individuels et collectifs d'instruments, des cours d'improvisation jazz, de solfège et de chant, et a développé des cours d'apprentissage de l'anglais en musique. L'Apprenti Musicien a développé une pratique orchestrale enfantine qui lui permet de proposer des interventions dans des lieux aussi divers que des écoles, des maisons de retraite, des bibliothèques, afin de sensibiliser une large palette de publics à la pratique musicale. Cette école a développé ses activités dans le 12^e arrondissement, puis le 14^e arrondissement.

L'augmentation de ses effectifs s'est poursuivie en 2020 avant le confinement, et à sa suite, les enseignements et animations ont été proposés à distance. En 2021, L'Apprenti Musicien enregistre une baisse de fréquentation de 15% liée à la crise sanitaire, mais poursuit ses enseignements en faveur de l'apprentissage de la musique pour tous dès le plus jeune âge, en mettant l'accent sur la pratique collective. Il développe ses interventions en milieu scolaire, notamment dans les écoles maternelles. Les partenariats en faveur des populations défavorisées sont renouvelés, notamment avec la fondation Cognacq-Jay pour des interventions en milieu hospitalier et en EHPAD, avec des centres sociaux et Paris Anim dans les 17^e et 20^e arrondissements pour des ateliers de découverte et de pratiques collectives.

Afin de permettre à l'association L'Apprenti Musicien de poursuivre ses actions en 2021, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de lui attribuer, une subvention de 4.000 euros pour son fonctionnement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris